Ordonnance

portant introduction de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des données à caractère personnel (OiDPD)

Modification du 23.08.2023

Acte(s) législatif(s) de la présente publication :

Nouveau: -

Modifié(s): 152.043

Abrogé(s): -

Le Conseil-exécutif du canton de Berne.

sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice,

arrête:

I.

L'acte législatif <u>152.043</u> intitulé Ordonnance portant introduction de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des données à caractère personnel du 04.07.2018 (OiDPD) (état au 01.09.2018) est modifié comme suit:

Art. 13 al. 1 (mod.)

¹ La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} septembre 2018. Sa validité est limitée au 31 août 2026.

II.

Aucune modification d'autres actes.

III.

Aucune abrogation d'autres actes.

IV.

La présente modification entre en vigueur le 1er septembre 2023.

Berne, le 23 août 2023 Au nom du Conseil-exécutif,

le président: Müller le chancelier: Auer